

# « INVESTISSEZ DANS LES PARADIS SOCIAUX »

La Sécurité sociale est la plus grande propriété sociale et collective de Belgique : elle représente à elle seule 30 % du PIB ! Grâce à elle, tous les jours, des millions de Belges s'entraident et se soutiennent pour que la vie de chacun, à tout âge de la vie, soit digne et à l'abri des risques et de l'exploitation. Nous devons tout mettre en oeuvre pour continuer à la faire grandir et non la faire régresser. L'avenir de l'humanité réside dans un investissement dans les « paradis sociaux » solidaires et justes, et non dans les paradis fiscaux, égoïstes et inégalitaires. Tel est le message de la campagne que le Ciep et les Équipes populaires ont lancée le 10 novembre dernier à Louvain-la-Neuve.

Quels sont les enjeux actuels propres à la Sécurité sociale et quelles pistes le MOC propose-t-il d'explorer pour garantir la pérennité de notre héritage à toutes et tous ?

## UN BIEN COLLECTIF MIS À MAL PAR LE POLITIQUE ET L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Malgré l'importance de ce bien collectif pour notre santé et nos emplois, l'obsession du gouvernement fédéral actuel pour les économies budgétaires et l'idéologie néolibérale dont il est le chantre le poussent à démanteler progressivement nos acquis sociaux. Toutes les branches de la Sécurité sociale font aujourd'hui les frais de choix idéologiques assimilables à de véritables offensives. La limitation des indemnités de maladies, la réduction des séjours hospitaliers, la diminution du remboursement de certains médicaments, les économies dans le domaine psychiatrique... accentuent la précarité en matière de santé d'une partie de la population. Les maladies professionnelles font elles aussi l'objet d'enjeux médico-politiques. L'exemple du burn out professionnel, première cause d'invalidité avec plus d'un tiers des cas d'invalidité, le prouve : il ne fait toujours pas partie de la liste des maladies professionnelles. La Ministre fédérale de la Santé, Maggie de Block, refuse pour le moment d'en entendre parler alors que le gouvernement contribue à créer un marché de l'emploi toujours plus concurrentiel et stressant (flexi-jobs, travail de nuit, intérimaires dans le secteur public...).

### **Toutes les branches de la Sécurité sociale font aujourd'hui les frais de choix idéologiques assimilables à de véritables offensives.**

Il est vrai que ce même gouvernement encourage la mise en place de coachs anti-stress dans les entreprises... Les chômeurs sont considérés comme des fraudeurs qu'il faut contrôler, sanctionner avant de les accompagner. Les critères qui permettent de les exclure du chômage sont de plus en plus nombreux : ils doivent montrer leur envie de travailler dans un monde où l'emploi est de plus en plus rare ! Depuis octobre 2014, les mesures en matière de pensions se succèdent, dérégulant le système actuel basé sur la solidarité, remplacée par la méritocratie et l'esprit de compétition. Le recul de l'âge de la pension, la limitation de l'accès au crédit-

temps en fin de carrière, à la pension anticipée, à la prépension et à la pension de survie et bientôt la pension à points limitent le premier pilier (la pension légale) à sa plus simple expression au profit des deuxième et troisième piliers et donc des banques et des assurances privées. Les pensions sont petit à petit privatisées. La 6e réforme de l'État a défédéralisé les allocations familiales. Ce sont désormais les communautés qui sont compétentes en la matière : quatre régimes différents vont cohabiter avec plusieurs questions en suspens : quels montants ? Faut-il privilégier certaines familles ? Jusqu'à quel âge en bénéficier ? L'universalité et la solidarité qui constituaient l'essence même des allocations familiales ont été bafouées. La suppression de ce soutien à la parentalité, très insuffisant, augmenterait la part des enfants vivant sous le seuil de pauvreté de 11 %...

### **La nouvelle économie fait elle aussi perdre des ressources importantes à la Sécurité sociale et des droits aux travailleurs/euses.**

L'obsession du Gouvernement pour la flexibilité des travailleurs touche aussi les congés payés, avec le « compte-épargne carrière » et le « don de congés entre collègues ». Ce beau geste, en apparence, réinstaure la charité entre collègues pour couvrir un besoin qui relève avant tout de la Sécurité sociale. Celle-ci avait remplacé une logique caritative par une logique de protection collective via un pot commun, donnant lieu à des droits.

La nouvelle économie (taxis Uber, distribution de repas Deliveroo...) fait elle aussi perdre des ressources importantes à la Sécurité sociale et des droits aux travailleurs/euses. Ceux qui s'engagent pour de telles entreprises le sont sous le statut d'indépendants et non de salariés, sans que cela ne leur soit toujours spécifié lors de leur engagement. En cas d'accidents de travail, voilà ces « travailleurs autonomes » non couverts par la

Sécurité sociale, suspendus aux décisions des assurances privées pour leur indemnisation éventuelle. Les partenaires sociaux sont d'avis d'adapter les statuts actuels des travailleurs/euses à l'économie de plateforme et non de créer un nouveau statut. Pourtant, le gouvernement fédéral a choisi de suivre une autre voie et de s'inspirer de ce que fait actuellement l'économie numérique. En effet, il vient de créer un nouveau statut social et fiscal, dit semi-agoral, adapté pour certains engagements dans le domaine récréatif, pour des fonctions spécifiques dans le secteur non marchand, pour les services de particulier à particulier. Pour pouvoir exercer une activité à ces conditions, il faut au moins travailler à 4/5e temps ou être pensionné, pratiquer l'activité pendant ses temps libres dans le secteur non marchand, comme

coach sportif dans un club, garde-malade de nuit, accueillante extra-scolaire... Les rémunérations ne peuvent excéder 6000 euros par an et sont entièrement exonérées fiscalement et socialement. Les partenaires sociaux ont pointé les nombreux risques que ce statut semi-agoral fait courir au monde du travail et à la Sécurité sociale : un employeur pourrait engager un travailleur à 4/5e temps en tant que salarié et sous statut semi-agoral pour le cinquième temps restant... On risque donc d'assister à une concurrence déloyale et à une inégalité de traitement entre les travailleurs, les recettes fiscales et sociales seront moindres... Le statut du travailleur salarié et celui du bénévole sont remis en question, par des voies détournées.

## « COMMENT VIVRE DANS UN MONDE SANS SÉCURITÉ SOCIALE ? »

Rendez-vous sur le site de la campagne  
[www.secuwars.be](http://www.secuwars.be).

Vous y trouverez

- \* Un jeu en ligne pour tester vos connaissances sur la Sécurité sociale
- \* Un test de personnalité
- \* Une pétition au gouvernement
- \* Des capsules vidéo



## D'AUTRES PISTES DE FINANCEMENT À EXPLORER <sup>1</sup>

On assiste donc à des retours en arrière, de plus en plus nombreux, alors que beaucoup d'idées n'ont pas encore été mises en oeuvre, par manque de contexte politique favorable. Le MOC en soutient 4 depuis plusieurs années.

### 1. Un mode de financement élargi plus favorable à l'emploi

Proposée par le MOC au début des années 90, la Cotisation Sociale Généralisée (CSG) est une cotisation affectée à la Sécurité sociale perçue sur l'ensemble des revenus, y compris les revenus financiers et immobiliers. Appliquée avant la plupart des déductions et exonérations fiscales, cette cotisation permet ainsi d'avoir une base large permettant un taux faible. Outre le financement de nouveaux besoins et du coût du vieillissement de la population, elle devait servir à compenser de nouvelles réductions de cotisations en faveur des bas salaires pour promouvoir l'emploi des moins qualifiés.

### 2. Une fiscalité plus juste

Finalement, il serait préférable de réaliser une réforme fiscale qui rétablisse plus de justice et d'affecter une partie de son

produit à la Sécurité sociale via plusieurs types de nouvelles recettes fiscales (comme dans le financement alternatif) qu'on pourrait appeler CSG. Pour l'IPP, il s'agirait d'instaurer plus d'équité entre les différents types de revenus (professionnels, financiers, immobiliers), de rétablir davantage de progressivité dans le calcul de l'impôt : notamment en limitant les déductions fiscales et en restaurant les taux de 52,5 et de 55 % sur les tranches les plus élevées de revenus. Toutefois, le rendement de ces mesures a des limites. Les revenus du capital (dividendes) sont élevés mais sont de plus en plus touchés par des actionnaires résidant à l'étranger, donc pas taxables en Belgique. Il n'y a plus eu de réévaluation de la valeur des immeubles depuis de nombreuses années et il y a un retard dans la mise en oeuvre d'une juste contribution des revenus immobiliers.

<sup>1</sup> Le texte qui suit a été publié dans l'Esperluette n°93 (août-septembre 2017), p. 9-10.

### 3. Revaloriser la cotisation sociale

De plus en plus de voix se font entendre pour vanter les mérites de la cotisation sociale et pour la maintenir à un niveau élevé. Même si le financement alternatif (TVA, accises, IPP) reste majoritairement assumé par les travailleurs, on ne peut négliger la force symbolique que représente la cotisation sociale. Il est impératif de restaurer une plus grande autonomie de la gestion paritaire de la Sécurité sociale par rapport au Gouvernement pour garantir au moins le maintien des niveaux des prestations aux assurés sociaux. Sans, pour autant, oublier que le soutien du Gouvernement reste primordial pour la viabilité du système, notamment, face au défi du vieillissement.

### 4. Augmenter les salaires

Les solutions qui précèdent rencontrent des freins, surtout politiques, et risquent de ne pas suffire si l'on veut améliorer la Sécurité sociale et faire face aux défis. Pour sortir de la stagnation économique, il est donc nécessaire de restaurer une plus grande part salariale. Comment ? En réduisant la part des profits des actionnaires qui, au lieu de stimuler les investissements productifs, alimentent des investissements purement financiers. C'est un enjeu capital auquel les gouvernements européens devraient s'atteler, de même qu'arrêter la concurrence aux plus bas coûts salariaux, au détriment de la Sécurité sociale et des services collectifs et du besoin de relance économique. Pour atteindre ces objectifs, une collaboration entre pays nécessiterait de lâcher du lest sur les salaires pour relancer leurs économies et d'opter pour la compétitivité non salariale fondée, notamment sur la qualification et l'innovation, pour faire face à la concurrence mondiale.



## « QUAND AVEZ-VOUS BÉNÉFICIÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LA DERNIÈRE FOIS ? »

L'équipe du Ciep et les Équipes populaires ont été à la rencontre de citoyens de notre province pour leur faire découvrir la campagne « Investissez dans les paradis sociaux ». Ils ont distribué des flyers à Arlon, Marche et Libramont et ont interrogé les personnes rencontrées sur ce qu'elles savent de la sécurité sociale.

Celle-ci semble pour beaucoup peu connue. Voici quelques réponses.

Une personne pensionnée : « Bonne question. Je ne sais pas... Ce doit être le chômage et le CPAS ».

Une jeune travailleuse : « Je n'en ai aucune idée. C'est maman qui s'occupait de tout avant. Maintenant, je travaille ».

Une maman : « Lors de ma dernière maladie, je crois ». L'animatrice du Ciep : « Je vois que vous avez un enfant. D'où proviennent les allocations familiales que vous recevez chaque mois ? ». La maman : « Je ne sais pas... ».

Un couple avec un bébé dans une poussette : « Nous savons ce qu'est la sécurité sociale, mais nous ne savons pas quand nous en avons bénéficié la dernière fois ».

